

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: PICKLINOX P

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: 200000016027

UFI: KR15-5PJ3-Q15C-9621

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Usages déconseillés: Pas connu. Lire cette fiche avant d'utiliser ce produit.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Nom de la société: Lincoln Electric Europe S.L.

Adresse: Calle Balmes, 89 8th floor, 2a

Barcelona 08008

Espagne

Téléphone: +34 93 492 20 00

Personne à contacter: Les questions sur les Fiche de données de sécurité: www.lincolnelectric.com/sds
Informations sur la sécurité soudage à l'arc: www.lincolnelectric.com/safety

Nom de la société: Lincoln Electric Europe B.V.

Adresse: Nieuwe Dukenburgseweg 20

Nijmegen 6534AD

The Netherlands

Téléphone: +31 243 522 911

Personne à contacter: Les questions sur les Fiche de données de sécurité: www.lincolnelectric.com/sds
Informations sur la sécurité soudage à l'arc: www.lincolnelectric.com/safety

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

USA/Canada/Mexique +1 (888) 609-1762

Amériques/Europe +1 (216) 383-8962

Asie-Pacifique +1 (216) 383-8966

Moyen-Orient/Afrique +1 (216) 383-8969

3E Code d'accès Société: 333988

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Corrosifs pour les métaux Catégorie 1 H290

Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Ingestion) Catégorie 3 H301

Toxicité aiguë (Contact avec la
peau) Catégorie 2 H310

Toxicité aiguë (Inhalation –
poussières et brouillards) Catégorie 4 H332

Corrosion cutanée Catégorie 1 H314

Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient:

acide nitrique
acide hydrofluorique à
bifluorure d'ammonium
Sulfate de baryum



Mention d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de risque:

H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H310: Mortel par contact cutané.
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H332: Nocif par inhalation.
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de Prudence

Prévention:

P260: Ne pas respirer les
poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264: Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée
soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un
équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.

2.3 Autres dangers Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Ingrédients dangereux à signaler

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	Classification	Notes	N° d'enregistrement REACH
acide nitrique	10 - <20%	7697-37-2	231-714-2	Met. Corr.: 1: H290 Ox. Liq.: 2: H272 Acute Tox.: 3: H331 Eye Dam.: 1: H318 Skin Corr.: 1A: H314	#	01-2119487297-23;
acide hydrofluorique à	7 - <10%	7664-39-3	231-634-8	Acute Tox.: 2: H330 Acute Tox.: 2: H300 Acute Tox.: 1: H310 Skin Corr.: 1A: H314 Eye Dam.: 1: H318	#	01-2119458860-33;
bifluorure d'ammonium	3 - <5%	1341-49-7	215-676-4	Acute Tox.: 3: H301 Skin Corr.: 1B: H314 Eye Dam.: 1: H318	#	01-2119489180-38;
Sulfate de baryum	1 - <5%	7727-43-7	231-784-4	Acute Tox.: 4: H332 Acute Tox.: 4: H302	#	01-2119491274-35;

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

This substance is listed as SVHC

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

Remarques sur la Composition: Le terme "ingrédients dangereux" doit être interprété comme un terme défini dans les normes de communication des risques et n'implique pas nécessairement l'existence d'un danger de soudage. Le produit peut contenir des ingrédients non-dangereux supplémentaires ou peut former des composés supplémentaires en vertu de l'état d'utilisation. Se reporter aux sections 2 et 8 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Prendre de l'air frais si la respiration est difficile. Si la respiration est arrêtée, donner la respiration artificielle et demander immédiatement de l'aide médicale.
Contact avec la Peau:	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion:	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes peuvent être à retardement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers:	Aucune information sur les effets néfastes dus à l'exposition.
Traitement:	Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
6.4 Référence à d'autres rubriques:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas goûter ni avaler.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion récipient en avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

MAC, PEL, TLV et d'autres valeurs limites d'exposition peuvent varier selon l'élément et la forme - ainsi que par pays. Toutes les valeurs spécifiques au pays ne sont pas répertoriés. Si aucune des valeurs limites d'exposition professionnelle sont énumérées ci-dessous, votre autorité locale peut encore avoir des valeurs applicables. Reportez-vous à vos valeurs limites d'exposition locales ou nationales.

Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle: Great Britain

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
acide nitrique	STEL	1 ppm 2,6 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	STEL	1 ppm 2,6 mg/m ³	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version (2014)
	STEL	1 ppm 2,6 mg/m ³	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (01 2020)
acide hydrofluorique à - en F	TWA	1,8 ppm 1,5 mg/m ³	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (2007)
acide hydrofluorique à	TWA	1,8 ppm 1,5 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	STEL	3 ppm 2,5 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
acide hydrofluorique à - en F	TWA	1,5 mg/m ³	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version (2014)
	STEL	3 ppm 2,5 mg/m ³	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version (2014)
	STEL	3 ppm 2,5 mg/m ³	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (01 2020)
bifluorure d'ammonium - en F	TWA	2,5 mg/m ³	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (2007)
bifluorure d'ammonium	TWA	2,5 mg/m ³	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version (2014)
Sulfate de baryum - Poussière inhalable	TWA	10 mg/m ³	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (2007)
Sulfate de baryum - Poussière alvéolaire	TWA	4 mg/m ³	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (2007)
Sulfate de baryum - en Ba	TWA	0,5 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (10 2019)

Valeurs Limites Biologiques: Great Britain

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
acide hydrofluorique à (Fluorures: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	8 mg/l (Urine)	EU BLV/BGV (2014)
bifluorure d'ammonium (Fluorures: Moment de	8 mg/l (Urine)	EU BLV/BGV (2014)

prélèvement: En fin de poste.)		
--------------------------------	--	--

Valeurs Limites Biologiques: ACGIH (États-Unis)

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

**8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques
Appropriés**

Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une douche et une douche oculaire devront être disponibles au lieu de travail.

Protection des yeux/du visage:

Porter un respirateur facial intégral si nécessaire. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches, ainsi qu'un masque intégral.

**Protection de la peau
Protection des Mains:**

Porter des gants de protection. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.

Autres:

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis du superviseur le plus proche.

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact de cette matière avec la peau. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Se laver les mains après toute manipulation.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Aucune information disponible.
État:	Pâte
Forme:	Pâte
Couleur:	Blanc
Odeur:	Âcre
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.

pH:	1
Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.
Densité:	1,4000 gcm3
Densité relative:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
SADT:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Teneur en COV: Indisponible.

Densité apparente: Indisponible.

Limite d'explosivité supérieure des poussières: Indisponible.

Limite d'explosivité inférieure des poussières: Indisponible.

Indice d'explosion de poussières (KST): Indisponible.

Énergie minimale d'ignition: Indisponible.

Température minimale d'ignition: Indisponible.

Corrosion des métaux: Indisponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

10.2 Stabilité chimique: Ce produit est stable dans des conditions normales.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Aucun(e)(s) dans les conditions normales.
- 10.4 Conditions à éviter:** Éviter tout chauffage ou contamination.
- 10.5 Matières incompatibles:** Acides forts. Comburants forts. Bases fortes.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

- Inhalation:** L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, poussière, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
- Contact avec la Peau:** Mortel par contact cutané.
- Contact oculaire:** Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.
- Ingestion:** Toxique en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation:** Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

- Produit:** ETAmél: 62,56 mg/kg
- Substance(s) spécifiée(s):**
- | | |
|-----------------------|------------------------|
| bifluorure d'ammonium | DL 50 (Rat): 130 mg/kg |
| Sulfate de baryum | DL 50 (Rat): 307 g/kg |

Contact avec la peau

- Produit:** ETAmél: 62,5 mg/kg

Inhalation

- Produit:** ETAmél: 2,91 mg/l
- Substance(s) spécifiée(s):**
- | | |
|------------------------|---------------------------|
| acide nitrique | CL 50 (Rat, 4 h): 65 mg/l |
| acide hydrofluorique à | CL 50 (Rat, 4 h): 483 ppm |

Toxicité à dose répétée

- Produit:** Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

- Produit:** Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

- Produit:** Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Sensibilisation respiratoire : Non classé
Sensibilisation cutanée: Non classé

Cancérogénicité

Produit: Non classé

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Substance(s) spécifiée(s):

bifluorure d'ammonium Évaluation globale : 3. Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Non classé

In vivo

Produit: Non classé

Toxicité pour la reproduction

Produit: Non classé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Non classé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Non classé

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Non classé

Substance(s) spécifiée(s):

acide nitrique CL 50 (Étoile de mer (Asterias rubens), 48 h): 100 - 330 mg/l
acide hydrofluorique à CL 50 (96 h): 51 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Non classé

Substance(s) spécifiée(s):

acide nitrique CL 50 (Carcinus maenas, 48 h): 180 mg/l
acide hydrofluorique à CE50 (Daphnia magna; Daphnia sp., 96 h): 10,5 mg/l

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Non classé

Substance(s) spécifiée(s):

acide hydrofluorique à NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 21 jr): 4 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Non classé
Substance(s) spécifiée(s):
acide hydrofluorique à NOAEL (Daphnia magna, 21 jr): 3,7 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s):
acide hydrofluorique à Facteur de Bioconcentration (BCF): 3,2 les sédiments aquatique Autre, Étude clé

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information disponible.

12.7 Informations supplémentaires: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Instructions pour l'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Emballages Contaminés: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2922
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Nitric acid, Hydrofluoric acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8, 6.1
N° de danger (ADR):	86
Code de restriction en tunnel:	(E)
14.4 Groupe d'emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	E2
14.5 Polluant marin	Non

ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2922
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.(Nitric acid, Hydrofluoric acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8, 6.1
N° de danger (ADR):	—
14.4 Groupe d'emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	E2
14.5 Polluant marin	Non

RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2922
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.(Nitric acid, Hydrofluoric acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8, 6.1
14.4 Groupe d'emballage:	II
14.5 Polluant marin	Non

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2922
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.(Nitric acid, Hydrofluoric acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8, 6.1
N° d'urgence:	ERG 154,
14.4 Groupe d'emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	E2
14.5 Polluant marin	Non

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2922
14.2 Nom de transport complet:	Corrosive liquid, toxic, n.o.s.(Nitric acid, Hydrofluoric acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	8
Étiquettes:	8, 6.1
14.4 Groupe d'emballage:	II
Uniquement par avion cargo :	851
Aéronefs de transport de passagers et de marchandises :	851
Quantité limitée:	Y840
Quantité exemptée	E2
14.5 Polluant marin	Non
Uniquement par avion cargo:	Autorisé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009 / CE relative à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'annexe I, autres substances: aucune

Règlement 1005/2009 / CE relative à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'annexe II, des substances nouvelles: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, l'annexe I, partie 1 tel que modifié: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, l'annexe I, partie 2 tel que modifié: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, l'annexe I, partie 3 tel que modifié: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V telle que modifiée: aucune

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
acide nitrique	7697-37-2	10 - 20%
acide hydrofluorique à	7664-39-3	1,0 - 10%
bifluorure d'ammonium	1341-49-7	1,0 - 10%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

Classification	Quantité seuil (tonnes) pour l'application Des exigences relatives au seuil bas	Quantité seuil (tonnes) pour l'application Des exigences relatives au seuil haut
H2. Toxicité aiguë	50 t	200 t

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
acide hydrofluorique à	7664-39-3	1,0 - 10%
bifluorure d'ammonium	1341-49-7	1,0 - 10%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
acide nitrique	7697-37-2	10 - 20%
acide hydrofluorique à	7664-39-3	1,0 - 10%
bifluorure d'ammonium	1341-49-7	1,0 - 10%
Sulfate de baryum	7727-43-7	1,0 - 10%

Réglementations nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK): WGK 3: Dangereux pour l'eau.

Réglementation allemande TA Luft sur la qualité de l'air:

bifluorure d'ammonium	Numéro 5.2.2 Classe III, Inorganic substance de formation de
-----------------------	--

	poussièreNuméro 5.2.4 Classe II, Inorganique substance formant un gaz
--	---

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

classé: A
32

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Règlements internationaux

Statut aux inventaires:

DSL:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
NDSL:	Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont exempts d'y figurer.
ONT INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
ENCS (JP):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
ISHL (JP):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
PHARM (JP):	Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont exempts d'y figurer.
KECI (KR):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
INSQ:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
PICCS (PH):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
AICS:	Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont exempts d'y figurer.

Protocole de Montréal

Non applicable

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Définitions:

Références

PBT PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la littérature et sources de données:

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Met. Corr. 1, H290
Acute Tox. 3, H301
Acute Tox. 2, H310
Acute Tox. 4, H332
Skin Corr. 1, H314
Eye Dam. 1, H318

Autres informations: Renseignements supplémentaires disponibles sur demande.

Date de Publication: 12.08.2021

Avis de non-responsabilité: La Lincoln Electric Company invite expressément chaque utilisateur final et destinataire de la présente FTSS de l'étudier attentivement. Voir aussi le site Web www.lincolnelectric.com/safety. Au besoin, consulter un hygiéniste industriel ou un autre expert pour comprendre cette information et préserver l'environnement et pour protéger les travailleurs contre les dangers potentiels associés à la manipulation ou l'utilisation de ce produit. Cette information est censée être exacte à la date de révision indiquée ci-dessus. Toutefois, aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée. À cause des conditions ou méthodes d'utilisation qui sont hors du contrôle de Lincoln Electric, nous n'assumons aucune responsabilité résultant de l'utilisation de ce produit. Les exigences réglementaires sont sujettes à de modifications et peuvent différer d'un endroit à l'autre. La conformité avec toutes les lois et réglementations fédérales, d'états, provinciales et locales demeure la responsabilité de l'utilisateur.

© 2021 Lincoln Global, Inc. Tous droits réservés.

